



1. Programme local de l'habitat (PLH) : propositions d'orientations (synthèse des réunions avec les Maires)
2. Guide des marchés publics de la communauté de communes de Lacq-Orthez
3. Dotation globale de décentralisation (DGD) urbanisme
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes
5. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres ouvert)
6. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée)
7. Questions diverses :
  - Retour sur l'endommagement des infrastructures téléphoniques (réponse Orange).
  - Réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 7 juillet 2015.
  - Information sur le montant notifié du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).
  - Démission de Mme la Maire de Sarpourenx et reconstitution du conseil communautaire.
  - Incendie au CET d'Orthez

-----

**1. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS (SYNTHESES DES REUNIONS AVEC LES MAIRES)**

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées.

**2. GUIDE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Un guide des marchés publics a été élaboré et présenté à la commission administration générale du 5 mars dernier.

Reprenant essentiellement les dispositions du code des marchés publics, en ce qu'elles concernent notamment notre collectivité, ce guide a pour fonction de permettre aux agents et aux élus de la collectivité d'appréhender clairement les diverses méthodes d'achat soumises à concurrence.

Le bureau prend connaissance de ce guide, qui pourra aussi servir, si elles le souhaitent, aux communes membres de la communauté.

**3. DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION (DGD) URBANISME**

La dotation globale de décentralisation est une aide de l'Etat destinée à accompagner les collectivités compétentes en matière d'urbanisme pour le financement de leurs procédures d'urbanisme : élaboration ou révision de plans locaux d'urbanisme (PLU), ou cartes communales. Les communes éligibles sont classées en 3 catégories selon des critères de population et de superficie.

Pour 2015, les dossiers éligibles ont été présentés lors de la commission de conciliation de novembre 2014. En décembre 2014, l'Etat (DDTM 64), vraisemblablement par erreur, a notifié à certaines communes un montant de DGD correspondant aux frais matériels (3 200 € à Urdès, Lacq, par exemple, etc.).

Au sein du périmètre communautaire de la CCLO, c'est la communauté de communes qui prend en charge l'intégralité des frais afférents aux procédures d'urbanisme.

Le Bureau émet un avis favorable au reversement à la communauté des sommes versées récemment aux communes par l'Etat, ainsi que toutes sommes qui le seraient à l'avenir. La commission aménagement réunie le 7 mai dernier a émis un avis favorable à ce reversement. Les collectivités, chacune en ce qui les concerne, devront prendre une délibération en ce sens. Ce sera notamment le cas pour la communauté lors du prochain conseil communautaire.

#### **4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Sarpourenx, Artix et Saint-Médard pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par les maires concernés.

#### **5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHÉ**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de véhicules pour le service infrastructures de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

#### **6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUIVANT (PROCEDURE ADAPTEE)**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à la fourniture et la livraison d'un microtracteur pour la communauté de communes de Lacq-Orthez

#### **7. QUESTIONS DIVERSES :**

- Retour sur l'endommagement des infrastructures téléphoniques : suite à la demande du maire de Loubieng, un courrier avait été envoyé à Orange et lecture est faite de sa réponse concernant les réparations apportées aux poteaux téléphoniques, ainsi que les numéros d'appel et délais d'intervention.
- Réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 7 juillet 2015 : il est rappelé aux communes qui n'auraient pas encore rendu le questionnaire rempli à ce sujet de le faire dans les meilleurs délais afin de pouvoir préparer cette réunion avec l'ensemble des éléments.
- Information sur le montant notifié du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : ce montant est supérieur de 153 K€ à celui estimé. Cette différence sera prise en charge par la communauté qui devra, avec les communes, voter avant fin juin sur cette répartition libre du FPIC.

- Démission de Mme la Maire de Sarpourenx et reconstitution du conseil communautaire : suite à la loi du 9 mars 2015, le renouvellement partiel d'un conseil municipal d'une commune de l'intercommunalité implique de reconstituer son conseil en fonction de la population des communes. Au regard de ces nouvelles règles, il s'agira d'essayer de trouver un nouvel accord local au plus près possible de l'accord actuel.
- Un point est fait sur l'incendie qui a eu lieu le dimanche 31 mai au CET d'Orthez aux environs de 20 h. A minuit, le feu était déjà bien maîtrisé mais les sapeurs-pompiers sont restés sur place toute la nuit pour continuer à agir sur les fumerolles. La CCLO avait déjà dû faire face à un incendie de cette ampleur le dimanche 14 septembre dernier pour un feu déclaré à midi et qui avait été beaucoup plus long à maîtriser. Une plainte a été déposée à la gendarmerie d'Orthez.

\*\*\*\*\*